

COMMUNE DE MILLAS

**Procès-verbal de la séance
du conseil municipal
du 10 juin 2025**

**approuvé lors de la séance
du conseil municipal
du 29 juillet 2025**

par

**16 voix pour
4 abstentions**

**(Régis Bienaimé, Cécile Quintus,
Halima Thami, Sylvie Vidal
(procuration à Halima Thami))**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUIN 2025

Le mardi 10 juin 2025, à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARS AU, Maire.

Date de la convocation : 3 juin 2025

Présents : BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, LUKASZEWSKI René, NOGUÉS Dominique, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, THAMI Halima,

Absents excusés :

CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, NOGUERA Joseph, PETIT Vivien, PINELL Daniel, TIGNON Magalie, THOMAS Patrick, VIDAL Sylvie,

Absents ayant donné procuration :

BIENAIMÉ Régis à THAMI Halima,
BOUTELLIER Jean-Pierre à GARS AU Jacques,
L'HOUE Yann à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU DÉBUT DE LA SÉANCE

DECISIONS DU MAIRE.

- 01. REGIE DES EAUX. FIXATION, A COMPTER DU 01 JANVIER 2025, DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.**
- 02. BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE. DECISION MODIFICATIVE N°01.**
- 03. BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF. DECISION MODIFICATIVE N°01.**
- 04 REGIE DES EAUX. DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE DE L'AVENUE DU 8 MAI 1945.**
- 05 ASSURANCE VIE DE FEU ANDRÉ PELISSIER. REVALORISATION DU MONTANT DE LA SUCCESSION.**
- 06. COMMUNE. BUDGET PRINCIPAL. DECISION MODIFICATIVE N°01.**
- 07. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

- 08. COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT. CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES POUR L'EVACUATION DE DECHETS ENTREPROSES SUR UN TERRAIN COMMUNAL.**
- 09 IMPLANTATION DE CONTENEURS DE COLLECTE TLC. CONVENTION AVEC LE SYDETOM 66 ET LE RELAIS 81.**
- 10. EDUCATION NATIONALE. CONVENTION ENT-école. ANNEE SCOLAIRE 2025-2026.**
- 11. ECOLE LA BRESSOLA. FRAIS DE SCOLARITE.**
- 12. A.S.A. DES CANAUX DE MILLAS. MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENT.**
- 13. ASSOCIATION "INTEGRATION, INSERTION, LOGEMENT, EMPLOI". CONVENTION 2^{ème} SEMESTRE 2025.**
- 14. ASSOCIATION "FORCA REAL INSERTION". CONVENTION 2^{ème} SEMESTRE 2025.**
- 15. CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE. MISE A DISPOSITION D'UNE ARCHIVISTE.**
- 16. ENEDIS. CONVENTION DE SERVITUDES. PARCELLE BC 119. RAC-24-2DJUWHKDQF HYP – ALIM BT C5 COLL – MAIRIE DE MILLAS / MILAS.**
- 17. ENEDIS. CONVENTION DE DEUX SERVITUDES.**
CS 06 : RAC-23-ISSQLAESPL TOP PAC CPI - Dep Nefiac PS I. TET Millas
A06 : RAC-23-ISSQLAESPL TOP PAC CPI – Dep NEFIAC PS.I.TET Millas
- 18. ENEDIS. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION.**
- 19. DON DE PARCELLES.**
- 20. S.N.C.F. COMMUNE DE SAINT FELIU D'AMONT. SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU 24.**
- 21. E.P.H.A.D. « FORCA REAL ». TRANSFERT D'ACTIF.**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DES 4 MARS ET 2 AVRIL 2025

Les membres approuvent, les procès-verbaux des Conseils municipaux des 4 mars et 2 avril 2025.

Procès-verbal du 4 mars 2025 :

Olivier Senyarich demande pourquoi son intervention lors du conseil du 4 mars 2025 n'a pas été intégrée dans le compte rendu comme demandé lors de son intervention ?

Le Maire : Ce qui a été noté dans le compte rendu retranscrit très bien le résumé de son intervention, le discours n'a pas à être noté.

Olivier Senyarich : Je pensais que tout ce qui se disait en conseil municipal devait être rapporté ?

Le Maire : il s'agit là d'une lecture de discours, cela a été résumé..

Approuvé avec 15 voix pour, 1 vote contre (Olivier Senyarich), 1 abstention (Cécile Quintus),

Procès-verbal du 2 avril 2025 :

Approuvé avec 16 voix pour, 1 abstention (Cécile Quintus),

DECISIONS DU MAIRE.

Par délibération du 15 Juillet 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire de prendre des décisions relevant normalement de la compétence de l'Assemblée Délibérante.

Le Maire doit ensuite en rendre compte au Conseil Municipal.

➤ Par décision DM-AG-2025-09 du 14 mars 2024, le Maire a désigné Maître Camille MANYA, dont le cabinet est situé 20, rue Camille Desmoulins à 66000 Perpignan, en qualité d'avocat chargé de représenter et de défendre la commune dans le contentieux portant sur la procédure d'expulsion engagée contre Antony REY, locataire d'un logement communal. Le règlement des frais engagés par Maître Camille MANYA sera effectué sur présentation d'une note d'honoraires.

➤ Par décision DM-CP-2025-10 du 24 mars 2024, dans le cadre de la mise en place de la tranche optionnelle - phase 2 - de la vidéoprotection sur le territoire de la commune, le Maire a décidé de retenir pour le lot n° 01 « Liaisons », le groupement d'entreprises Orizon Installation, sise avenue Alfred Sauvy à 66600 Rivesaltes, pour un montant H.T. de 38 459 € 17, et pour le lot n° 02 « Equipements », la société Ineo Infracom, sise 24, boulevard de l'Europe à 13742 Vitrolles, pour un montant H.T. de 62 378 € 39.

➤ Par décision DM-FL-2025-11 du 25 mars 2025, dans le cadre de la mise en place de la R.C.S.C. et afin de fournir l'équipement nécessaire aux bénévoles intégrant la réserve communale, le Maire a sollicité une subvention auprès de l'Etat, Fonds vert, d'un montant de 1 003 € 23 et a établi le plan de financement ainsi que suit :

	Pourcentage sollicitée	Montant
Etat (Fonds vert)	80 %	1 003 € 23
Autofinancement	20 %	250 € 81
MONTANT TOTAL H.T.		1 254 € 04

➤ Par décision DM-FL-2025-12 du 02 avril 2025, dans le cadre de réparations de fuites urgentes intervenues entre mars 2024 et janvier 2025, le Maire a sollicité une subvention auprès du Département des Pyrénées Orientales d'un montant de 22 236 € 91 et a établi le plan de financement ainsi que suit :

	Pourcentage sollicitée	Montant
Département des Pyrénées Orientales	30 %	22 236 € 91
Autofinancement	70 %	51 886 € 14
MONTANT TOTAL H.T.		74 123 € 05

➤ Par décision DM-DP-2025-13 du 08 avril 2025, la Commune loue à Gérard Bournet le 1^{er} étage du logement communal situé 3, place Lafayette à Millas. Le bail de location débute du 1^{er} avril 2025 pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 30 juin 2025, pour un loyer mensuel fixé à 400 €.

➤ Par décision DM-CP-2025-14 du 15 avril 2025, dans le cadre de la mise en place de la tranche optionnelle - phase 2 - de la vidéoprotection sur le territoire de la commune, et suite à une erreur administrative, le Maire a décidé de retenir, pour le lot n° 02 « Equipements », la société Ineo Infracom, sise 24, boulevard de l'Europe à 13742 Vitrolles, pour un montant H.T. de 25 770 € 92. Cette décision modifie la décision du Maire DM-CP-2024-12 du 11 mars 2024.

➤ Par décision DM-CP-2025-15 du 30 avril 2025, le Maire a accepté l'offre, moins disante, de l'entreprise Eurovia, située km 4, route nationale 116 à 66270 Le Soler, pour un montant de 19 990 € H.T, portant sur la réfection du revêtement de la rue des Remparts et de la rue Voltaire.

Cécile Quintus souhaite savoir si le montant des travaux est bien de 19 900 € car le montant ne lui semble pas élevé.

Le Maire lui répond qu'effectivement l'entreprise a en effet répondu en deçà ce qu'il était prévu.

➤ Par décision DM-CP-2025-16 du 30 avril 2025, le Maire a décidé de retenir l'offre de la société Zone Verte, située 1, chemin des Aspinasseres à 66170 Néliach, pour un montant H.T. de 2 500 € correspondant à une taille sanitaire des platanes situés allées Henri Barbusse, le site de l'ancien camping municipal et le parc Bombes.

➤ Par décision DM-CP-2025-17 du 30 avril 2025, le Maire a décidé de retenir l'offre de la société Bureau Veritas, située 335, rue Louis Delaunay à 66000 Perpignan, pour un montant H.T. de 3 740 € pour la mission « Bureau de contrôle » relative aux travaux portant sur le remplacement du système de chauffage de l'école élémentaire. La mission porte sur les missions suivantes :

L (Solidité des Ouvrages et éléments et équipements indissociables),

LE (Solidité des Construction existante),

SEI (Sécurité des personnes dans les ERP et IGH),

TH (Performance énergétique réglementaire d'une construction neuve ou d'un bâtiment existant rénové).

➤ Par décision DM-CP-2025-18 du 30 avril 2025, le Maire a décidé de retenir l'offre, moins disante, de la société « Atelier Garrabé », située 34, rue de la Clouse à 66170 Millas, pour un montant H.T. de 78 600 €, pour la mission « maîtrise d'œuvre » relative à la réhabilitation de l'immeuble cadastré AR 133 en pôle de santé. L'offre porte sur la mission de base « Loi MOP ».

➤ Par décision DM-CP-2025-19 du 30 avril 2025, le Maire a décidé de retenir l'offre de la société Apave, située 1, avenue de milan à 66000 Perpignan, pour un montant H.T. de 6 900 €, pour la mission « Bureau de contrôle technique » relative à la réhabilitation de l'immeuble cadastré AR 133 en pôle de santé. L'offre porte sur les missions suivantes :

L+P1 (Solidité des Ouvrages et éléments d'équipements dissociables et indissociables)

LE (Solidité des Construction existante)

SEI (Sécurité des personnes dans les ERP et IGH)

PS (Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme)

AV (Avoisinant)

HAND (Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées)

Mission Vérification **HAND** (Obtention AT1 de la DAACT) et attestation de fin de travaux.

➤ Par décision DM-CP-2025-20 du 5 mai 2025, le Maire a décidé de retenir l'offre de l'entreprise Cegelec, située 335, rue Louis Delaunay à 66000 Perpignan, pour un montant H.T. de 124 716 € 77, mieux disante, pour le remplacement du système de chauffage de l'école élémentaire.

01. REGIE DES EAUX. FIXATION, A COMPTEUR DU 01 JANVIER 2025, DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal, sur proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux, a fixé les tarifs applicables pour l'eau et l'assainissement. Suite aux votes du budget annexe du service public de l'eau potable et du budget annexe de l'assainissement, le Conseil d'exploitation a délibéré et a émis un avis favorable pour l'application, au 1^{er} janvier 2025, des tarifs suivants :

Distribution de l'eau potable	Prix actuel (délibération du Conseil Municipal du 13.12.2021)	Proposition de prix
Abonnement	35 € par an	35 € par an
Consommation	1 € 60 le m3	1,75 € le m ³
Collecte et traitement des eaux usées		
Abonnement	35 € par an	35 € par an
Consommation	1 € 65 le m3	1,80 € le m ³

Cécile Quintus demande où en est-on du taux de rendement ?

Olivier Senyarich lui communique les chiffres suivant : pour 2023, c'est 67% et pour 2024, c'est 70%.

Ce sont les taux en hydraulique

Pour rappel, nous étions partis aux environs de 49%

Cécile Quintus demande si l'on a pu chiffrer le montant de travaux effectués en 2024, car pour elle, beaucoup de travaux ont été effectués. Est-ce qu'il ne serait pas judicieux de faire des prévisions à long terme et prétendre à plus de subventions ?

N'étant pas au conseil d'exploitation de l'eau, elle s'interroge pour comprendre le fonctionnement.

Le Maire : le schéma directeur suivi par la régie des eaux, prévoit justement les travaux à effectuer et les prévisions sont suivies en fonction du schéma directeur. La régie de l'eau s'appuie sur les éléments du schéma. La régie investit en moyenne 250 000 euros depuis 2020 ce qui représente à peu près 1 million d'euros d'investissement.

Approuvé avec 16 voix pour et une voix contre (Cécile Quintus).

Le Maire,

Rappelle que, par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a fixé les tarifs applicables pour l'eau et l'assainissement à partir du 01 janvier 2022,

Accusé de réception
en préfecture :

Date de

télétransmission :

04.07.2025

Date de réception

préfecture 04.07.2025

Le Maire certifie sous

sa responsabilité le

caractère exécutoire
du présent acte.

Affiché le 07.07.2025

Propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux
en date du 26 mars 2025,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et une voix contre (Cécile Quintus),

FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2025, les prix H.T. applicable aux abonnements des services de l'eau et de l'assainissement :

<i>Distribution de l'eau potable</i>	<i>Prix</i>
<i>Abonnement</i>	<i>35 € H.T. par an</i>
<i>Consommation</i>	<i>1,75 € H.T. le m³</i>

<i>Collecte et traitement des eaux usées</i>	<i>Prix</i>
<i>Abonnement</i>	<i>35 € H.T. par an</i>
<i>Consommation</i>	<i>1,80 € H.T. le m³</i>

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

02. BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE. DECISION MODIFICATIVE N°01.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux a validé le 2 octobre 2024 les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de la tranche 2 de l'Avenue du Verger. Ces subventions ont été accordées par les différents services en novembre 2024 et fin avril 2025.

Lors de la présentation du budget du service public d'eau potable, ces subventions n'ayant pas encore été accordées, ces travaux n'ont pas été inclus.

Il y a lieu d'inclure dans le budget 2025 ces travaux classés en priorité 1 dans le cadre des schémas directeurs ainsi que les subventions obtenues.

De plus, sont également portées, en recettes, sur la décision modificative n° 01 du budget annexe de l'eau potable les coûts de personnel 2024 et 2025 remboursés par le budget annexe du service public d'assainissement.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie se réunira le 3 juin 2025 afin de délibérer.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :

Date de

télétransmission :

04.07.2025

Date de réception

préfecture 04.07.2025

Le Maire certifie sous
sa responsabilité le

Présente au Conseil Municipal la décision modificative budgétaire n°01 du budget du service public de l'eau potable relative à l'exercice 2025 portant sur les points suivantes :

- *en raison de l'attribution de subventions pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de la tranche 2 de l'Avenue du*

caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Verger, il convient d'inscrire en investissement la dépense et la recette correspondantes,

- *en raison de l'inscription de recettes de fonctionnement liées au remboursement par le budget de l'assainissement du coût du personnel pour les années 2024 et 2025, certains postes budgétaires ont évolué,*

CONSIDERANT *l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux en date du 3 juin 2025,*

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET *un avis favorable à la décision modificative budgétaire n°01 du budget du service public de l'eau potable relative à l'exercice 2025, comme annexée à la présente délibération,*

HABILITE *le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21660108800075	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT MILLAS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PRADES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 1 (2)

BUDGET : SERVICE PUBLIC EAU POTABLE (3)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	18
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N02-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N02-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	88 200,00	88 200,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		88 200,00	88 200,00

INVESTISSEMENT

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	103 000,00	103 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		103 000,00	103 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	191 200,00	191 200,00
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N02-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	153 500,00	0,00	50 540,00	50 540,00	204 040,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	204 000,00	0,00	0,00	0,00	204 000,00
014	Atténuations de produits	65 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
65	Autres charges de gestion courante	26 500,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00
Total des dépenses de gestion des services		449 000,00	0,00	50 540,00	50 540,00	499 540,00
66	Charges financières	14 500,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	29 807,37		0,00	0,00	29 807,37
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	522,27		0,00	0,00	522,27
Total des dépenses réelles d'exploitation		503 829,64	0,00	50 540,00	50 540,00	554 369,64
023	Virement à la section d'investissement (6)	96 218,60		37 660,00	37 660,00	133 878,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	140 000,00		0,00	0,00	140 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		236 218,60		37 660,00	37 660,00	273 878,60
TOTAL		740 048,24	0,00	88 200,00	88 200,00	828 248,24

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	828 248,24
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	503 900,00	0,00	0,00	0,00	503 900,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	27 500,00	0,00	88 200,00	88 200,00	115 700,00
Total des recettes de gestion des services		531 400,00	0,00	88 200,00	88 200,00	619 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		531 400,00	0,00	88 200,00	88 200,00	619 600,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	36 800,00		0,00	0,00	36 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		36 800,00		0,00	0,00	36 800,00
TOTAL		568 200,00	0,00	88 200,00	88 200,00	656 400,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	171 848,24
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	828 248,24
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	237 078,60
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont affectées au remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N02-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	39 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	129 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	137 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	150 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	196 000,00	0,00	103 000,00	103 000,00	299 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	47 000,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	47 000,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	243 000,00	0,00	103 000,00	103 000,00	346 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	36 800,00		0,00	0,00	36 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	36 800,00		0,00	0,00	36 800,00
	TOTAL	279 800,00	0,00	103 000,00	103 000,00	382 800,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	54 104,24
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	436 904,24
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	43 581,40	0,00	65 340,00	65 340,00	108 921,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	43 581,40	0,00	65 340,00	65 340,00	108 921,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	54 104,24	0,00	0,00	0,00	54 104,24
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	54 104,24	0,00	0,00	0,00	54 104,24
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	97 685,64	0,00	65 340,00	65 340,00	163 025,64
021	Virement de la section d'exploitation (4)	96 218,60		37 660,00	37 660,00	133 878,60
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	140 000,00		0,00	0,00	140 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	236 218,60		37 660,00	37 660,00	273 878,60
	TOTAL	333 904,24	0,00	103 000,00	103 000,00	436 904,24

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	436 904,24

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	237 078,60
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	50 540,00		50 540,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		37 660,00	37 660,00
Dépenses d'exploitation – Total		50 540,00	37 660,00	88 200,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	88 200,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	90 000,00	0,00	90 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	13 000,00	0,00	13 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		103 000,00	0,00	103 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	103 000,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N02-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	88 200,00		88 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		88 200,00	0,00	88 200,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	88 200,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	65 340,00	0,00	65 340,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		37 660,00	37 660,00
Recettes d'investissement – Total		65 340,00	37 660,00	103 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	103 000,00
---	-------------------

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N02-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N02-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	153 500,00	50 540,00	50 540,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	6 000,00	10 540,00	10 540,00
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00
6071	Compteurs	17 000,00	5 000,00	5 000,00
613	Locations, droits de passage, servitude	27 500,00	5 000,00	5 000,00
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	69 500,00	30 000,00	30 000,00
618	Divers	1 000,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 500,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	4 000,00	0,00	0,00
625	Déplacements, missions et réceptions	200,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	25 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	204 000,00	0,00	0,00
6218	Autres personnels extérieurs	5 000,00	0,00	0,00
6410	Rémunérations du personnel	138 000,00	0,00	0,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	61 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	65 000,00	0,00	0,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	65 000,00	0,00	0,00
701259	Reversement - redevance agence de l'eau	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 500,00	0,00	0,00
6518	Autres	6 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	20 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		449 000,00	50 540,00	50 540,00
66	Charges financières (b) (8)	14 500,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	29 807,37	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	29 807,37	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	522,27	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		503 829,64	50 540,00	50 540,00
023	Virement à la section d'investissement	96 218,60	37 660,00	37 660,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	140 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	140 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		236 218,60	37 660,00	37 660,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		236 218,60	37 660,00	37 660,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		740 048,24	88 200,00	88 200,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	88 200,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice

0,00

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N02-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

MILLAS - SERVICE PUBLIC EAU POTABLE - DM - 2025

- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N02-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	503 900,00	0,00	0,00
7011	Eau	342 100,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	0,00	0,00	0,00
701251	Redevance prélèvement ressource en eau	0,00	0,00	0,00
701261	Redevance sur la consommation d'eau pota	79 300,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	0,00	0,00	0,00
7064	Locations de compteurs	74 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	7 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 500,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	27 500,00	88 200,00	88 200,00
7588	Autres	27 500,00	88 200,00	88 200,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		531 400,00	88 200,00	88 200,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		531 400,00	88 200,00	88 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	36 800,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	36 800,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		36 800,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		568 200,00	88 200,00	88 200,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	88 200,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N02-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	20 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	20 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	39 000,00	90 000,00	90 000,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	29 000,00	0,00	0,00
2158	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	10 000,00	90 000,00	90 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	137 000,00	13 000,00	13 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	137 000,00	13 000,00	13 000,00
Total des dépenses d'équipement		196 000,00	103 000,00	103 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	47 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	47 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		47 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		243 000,00	103 000,00	103 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	36 800,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	36 800,00	0,00	0,00
13918	des tiers	35 300,00	0,00	0,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	1 500,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		36 800,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		279 800,00	103 000,00	103 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	103 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N02-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	43 581,40	65 340,00	65 340,00
131	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00
1318	des tiers	43 581,40	65 340,00	65 340,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		43 581,40	65 340,00	65 340,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 104,24	0,00	0,00
1068	Autres réserves	54 104,24	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		54 104,24	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		97 685,64	65 340,00	65 340,00
021	Virement de la section d'exploitation	96 218,60	37 660,00	37 660,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	140 000,00	0,00	0,00
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	21 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	500,00	0,00	0,00
2812	Agencements, aménagements de terrains	19 500,00	0,00	0,00
2813	Constructions	5 000,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 500,00	0,00	0,00
28158	Autres matériels, outillage technique	91 500,00	0,00	0,00
2818	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		236 218,60	37 660,00	37 660,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		236 218,60	37 660,00	37 660,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		333 904,24	103 000,00	103 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	103 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N02-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N02-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/06/2025

Présenté par (1) Le Maire,

A Millas le 10/06/2025

(1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Millas, le 10/06/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BIENAIME Régis	
BOHER Monique	
BOUTELLIER Jean-Pierre	
CABRERA Christine	
CAMI Patricia	
CASSAGNE Marjorie	
COGNARD Sébastien	
DEBOURGE Anne-Maire	
DOUFFIAGUES Jocelyne	
ESCALAIS VERGNETTES Nathalie	
FORASTE Guy	
FORCADE Claude	
GARSAU Jacques	
L HOUE Yann	
LAFFON Roxane	
LAFFON-LEGAL Emilie	
LUKASZEWSKI René	
NOGUERA Joseph	
NOGUES Dominique	
PETIT Vivien	

Accusé de réception en préfecture
066 246 204 088 20250610 2025-06-10 N02-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

PINELL Daniel	
QUINTUS Cécile	
SENYARICH Olivier	
THAMI Halima	
THOMAS Patrick	
TIGNON Magalie	
VIDAL Sylvie	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2025, et de la publication le 07/07/2025

A MILLAS, le 07/07/2025

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N02-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

03. BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF. DECISION MODIFICATIVE N°01.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux a validé le 2 octobre 2024 les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement de la tranche 2 de l'Avenue du Verger. Ces subventions ont été accordées par les différents services en novembre 2024 et fin avril 2025.

Lors de la présentation du budget du service public d'eau potable, ces subventions n'ayant pas encore été accordées, ces travaux n'ont pas été inclus.

Il y a lieu d'inclure dans le budget 2025 ces travaux classés en priorité 1 dans le cadre des schémas directeurs ainsi que les subventions obtenues.

De plus, sont également portées, en dépenses, sur la décision modificative n° 01 du budget annexe de l'assainissement les coûts de personnel 2024 et 2025 remboursés sur le budget annexe du service public de l'eau potable.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie se réunira le 3 juin 2025 afin de délibérer.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :
Date de
télétransmission :
04.07.2025
Date de réception
préfecture 04.07.2025
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Présente au Conseil Municipal la décision modificative budgétaire n°01 du budget du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025, portant sur les points suivants :

➤ *en raison de l'attribution de subventions pour les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement de la tranche 2 de l'Avenue du Verger, il convient d'inscrire en investissement la dépense et la recette correspondantes,*

➤ *Précise, qu'en raison de l'ajustement des dépenses de fonctionnement liées au remboursement, par le budget de l'assainissement, sur le budget de l'eau potable du coût du personnel pour les années 2024 et 2025, certains postes budgétaires ont évolué,*

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux en date du 3 juin 2025,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la décision modificative budgétaire n°01 du budget du service public de l'assainissement collectif relative à l'exercice 2025, comme annexée à la présente délibération,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21660108800083	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT MILLAS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PRADES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 1 (2)

BUDGET : SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT (3)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	18
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N03-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N03-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	86 000,00	86 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		86 000,00	86 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	86 000,00	86 000,00
---------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N03-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	245 000,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	125 200,00	0,00	-37 000,00	-37 000,00	88 200,00
014	Atténuations de produits	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
Total des dépenses de gestion des services		419 200,00	0,00	-37 000,00	-37 000,00	382 200,00
66	Charges financières	22 000,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	54 183,91		0,00	0,00	54 183,91
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	17 930,44		0,00	0,00	17 930,44
Total des dépenses réelles d'exploitation		523 314,35	0,00	-37 000,00	-37 000,00	486 314,35
023	Virement à la section d'investissement (6)	59 620,93		37 000,00	37 000,00	96 620,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	146 000,00		0,00	0,00	146 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		205 620,93		37 000,00	37 000,00	242 620,93
TOTAL		728 935,28	0,00	0,00	0,00	728 935,28

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	728 935,28
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	375 000,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		375 000,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		375 000,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	48 450,00		0,00	0,00	48 450,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		48 450,00		0,00	0,00	48 450,00
TOTAL		423 450,00	0,00	0,00	0,00	423 450,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	305 485,28
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	728 935,28
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	194 170,93
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, après déduction des remboursements du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N03-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	91 600,00	0,00	86 000,00	86 000,00	177 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	161 600,00	0,00	86 000,00	86 000,00	247 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	79 000,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	79 000,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	240 600,00	0,00	86 000,00	86 000,00	326 600,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	48 450,00		0,00	0,00	48 450,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	48 450,00		0,00	0,00	48 450,00
	TOTAL	289 050,00	0,00	86 000,00	86 000,00	375 050,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	375 050,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	46 600,00	0,00	49 000,00	49 000,00	95 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	46 600,00	0,00	49 000,00	49 000,00	95 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	46 600,00	0,00	49 000,00	49 000,00	95 600,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	59 620,93		37 000,00	37 000,00	96 620,93
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	146 000,00		0,00	0,00	146 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	205 620,93		37 000,00	37 000,00	242 620,93
	TOTAL	252 220,93	0,00	86 000,00	86 000,00	338 220,93

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	44 970,74
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	383 191,67

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	194 170,93
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	-37 000,00		-37 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		37 000,00	37 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		-37 000,00	37 000,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	86 000,00	0,00	86 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		86 000,00	0,00	86 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	86 000,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N03-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	49 000,00	0,00	49 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		37 000,00	37 000,00
Recettes d'investissement – Total		49 000,00	37 000,00	86 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	86 000,00
---	------------------

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N03-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N03-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	245 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	3 500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00	0,00
613	Locations, droits de passage, servitude	27 500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	208 000,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	5 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	125 200,00	-37 000,00	-37 000,00
6410	Rémunérations du personnel	125 200,00	-37 000,00	-37 000,00
014	Atténuations de produits (7)	40 000,00	0,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	40 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	3 300,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	700,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		419 200,00	-37 000,00	-37 000,00
66	Charges financières (b) (8)	22 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	22 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	54 183,91	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	54 183,91	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	17 930,44	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		523 314,35	-37 000,00	-37 000,00
023	Virement à la section d'investissement	59 620,93	37 000,00	37 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	146 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	145 800,00	0,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	200,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		205 620,93	37 000,00	37 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		205 620,93	37 000,00	37 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		728 935,28	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N03-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	375 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	375 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		375 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		375 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	48 450,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	48 450,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		48 450,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		423 450,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N03-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	20 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	20 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	91 600,00	86 000,00	86 000,00
2158	Autres Instal. matériel, outill. techniq.	91 600,00	86 000,00	86 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	50 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	50 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		161 600,00	86 000,00	86 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	79 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	79 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		79 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		240 600,00	86 000,00	86 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	48 450,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	48 450,00	0,00	0,00
13918	des tiers	47 800,00	0,00	0,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	650,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		48 450,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		289 050,00	86 000,00	86 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	86 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N03-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	46 600,00	49 000,00	49 000,00
131	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00
1318	des tiers	46 600,00	49 000,00	49 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		46 600,00	49 000,00	49 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		46 600,00	49 000,00	49 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	59 620,93	37 000,00	37 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	146 000,00	0,00	0,00
2803	Frais d'études, recherche et développ.	19 700,00	0,00	0,00
2812	Agencements, aménagements de terrains	8 900,00	0,00	0,00
28158	Autres matériels, outillage technique	117 000,00	0,00	0,00
2818	Autres immobilisations corporelles	200,00	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	200,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		205 620,93	37 000,00	37 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		205 620,93	37 000,00	37 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		252 220,93	86 000,00	86 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	86 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N03-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N03-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/06/2025

Présenté par (1) Le Maire,

A Millas le 10/06/2025

(1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Millas, le 10/06/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BIENAIME Régis	
BOHER Monique	
BOUTELLIER Jean-Pierre	
CABRERA Christine	
CAMI Patricia	
CASSAGNE Marjorie	
COGNARD Sébastien	
DEDOURGE Anne-Marie	
DOUFFIAGUES Jocelyne	
ESCALAIS VERGNETTES Nathalie	
FORASTE Guy	
FORCADE Claude	
GARSAU Jacques	
L HOUE Yann	
LAFFON Roxane	
LAFFON-LEGAL Emilie	
LUKASZEWSKI René	
NOGUERA Joseph	
NOGUES Dominique	
PETIT Vivien	

Accusé de réception en préfecture
066 216 204088 20250610 2025-06-10 N03-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

PINELL Daniel	
QUINTUS Cécile	
SENYARICH Olivier	
THAMI Halima	
THOMAS Patrick	
TIGNON Magalie	
VIDAL Sylvie	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N03-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

04 REGIE DES EAUX. DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE DE L'AVENUE DU 8 MAI 1945.

Des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable doivent être réalisés au niveau de l'avenue du 8 mai 1945 afin de supprimer deux conduites anciennes d'eau potable. Ces travaux peuvent bénéficier d'aide de l'Agence de l'Eau (50 %) et du Conseil Départemental (30 %). Le coût total H.T. estimatif des travaux serait de l'ordre de 96 772 € 50.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie se réunira le 3 juin 2025 afin de délibérer sur les demandes de subventions.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :
Date de
télétransmission :
04.07.2025
Date de réception
préfecture 04.07.2025
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Informe que des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable doivent être réalisés au niveau de l'avenue du 8 mai 1945 afin de supprimer deux conduites anciennes d'eau potable,

Précise que coût total H.T. estimatif des travaux serait de l'ordre de 96 772 € 50,

Informe que ces travaux peuvent bénéficier d'aide de l'Agence de l'Eau (50 %) et du Conseil Départemental (30 %),

Présente le plan de financement :

<i>Agence de l'Eau (50%).....</i>	<i>48 386.25 € H.T.</i>
<i>Conseil Départemental (30%).....</i>	<i>29 031.75 € H.T.</i>
<i>Autofinancement (20%).....</i>	<i>19 354.50 € H.T.</i>
<i>Montant total H.T. de l'opération.....</i>	<i>96 772.50 € H.T.</i>

Propose à l'Assemblée de solliciter ces aides financières,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Millas en date du 3 juin 2025,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE le plan de financement suivant :

<i>Agence de l'Eau (50%).....</i>	<i>48 386.25 € H.T.</i>
<i>Conseil Départemental (30%).....</i>	<i>29 031.75 € H.T.</i>
<i>Autofinancement (20%).....</i>	<i>19 354.50 € H.T.</i>
<i>Montant total H.T. de l'opération.....</i>	<i>96 772.50 € H.T.</i>

SOLLICITE, auprès de l'Agence de l'Eau, la subvention d'un montant 48 386.25 € H.T., correspondant à 50% de la dépense H.T.,

***SOLLICITE**, auprès du Conseil Département des Pyrénées Orientales, la subvention d'un montant 29 031.75 € H.T., correspondant à 30% de la dépense H.T.,*

***PREND ACTE** que la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans,*

***HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

05 ASSURANCE VIE DE FEU ANDRÉ PELISSIER. REVALORISATION DU MONTANT DE LA SUCCESSION.

Par délibération 2024-11-26-N19 du 26 novembre 2024, le Conseil municipal a autorisé le versement de l'assurance vie, souscrite par Feu André PELISSIER, sur le budget principal de la commune et s'est engagé à reverser l'intégralité de la somme au bénéficiaire, à savoir la coopérative scolaire de l'école primaire de Millas ; la somme léguée s'élevant alors à 15 965 € 50.

Par courrier du 2 avril 2025, le Crédit Agricole informe que, suite à une revalorisation de la réglementation afférente aux contrats d'assurance vie, le montant définitif de l'assurance vie léguée s'élève à 26 521 € 20.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :
Date de
télétransmission :
04.07.2025
Date de réception
préfecture 04.07.2025
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Rappelle que par délibération 2024-11-26-N19 du 26 novembre 2024, le Conseil municipal a autorisé le versement de l'assurance vie, souscrite par Feu André PELISSIER, sur le budget principal de la commune et s'est engagé à reverser l'intégralité de la somme au bénéficiaire, à savoir la coopérative scolaire de l'école primaire de Millas ; la somme léguée s'élevant alors à 15 965 € 50

Fait part que, par courrier du 2 avril 2025, le Crédit Agricole l'informe que, suite à une revalorisation de la réglementation afférente aux contrats d'assurance vie, le montant définitif de l'assurance vie léguée s'élève à 26 521 € 20,

Propose d'acter le montant revalorisé de l'assurance vie léguée par Feu André PELISSIER à 26 521 € 20,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE que la somme léguée revalorisée s'élève au montant de 26 521 € 20,

PRECISE que cette somme sera encaissée, sur le budget principal 2025 de la commune, sur le compte 756 en recettes de fonctionnement et décaissée sur le compte 65748 en dépenses de fonctionnement,

PRECISE que cette délibération complète la délibération 2024-11-26-N19 du 26 novembre 2024

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

06. COMMUNE. BUDGET PRINCIPAL. DECISION MODIFICATIVE N°01.

Par délibération 2024-11-26-N19 du 26 novembre 2024, le Conseil municipal a accepté, entre autre, que la caisse des écoles soit désignée bénéficiaire du capital décès d'un administré : le versement de ce capital devant être effectué sur le compte Banque de France de la Commune de Millas puis reversé à la caisse des écoles

Pour cette raison, et selon les informations disponibles à ce moment-là, 16 000 euros avaient été inscrits au budget primitif 2025 en recettes (encaissement) et en dépenses de fonctionnement (versement). Suite à la réception de la quittance de règlement indiquant un montant total de 26 521,20 euros, cette prévision budgétaire doit être révisée et augmentée de 10 521 € 20

La récente loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales rend obligatoire la participation des communes aux frais de scolarité dans la mesure où il n'y a pas d'école dispensant un enseignement de langue régionale. Il y a lieu donc de prévoir des crédits au compte 6558 afin de payer 2 factures obligatoires réclamées par la Bressola (années 2023/2024 et 2024/2025) pour un montant chacune de 8 000 euros soit 16 000 euros.

Les crédits sont ouverts au compte 6558 pour 16 000 euros.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :
Date de
télétransmission :
04.07.2025
Date de réception
préfecture 04.07.2025
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Rappelle que, par délibération 2024-11-26-N19 du 26 novembre 2024, le Conseil municipal a accepté, entre autre, que la caisse des écoles soit désignée bénéficiaire du capital décès d'un administré : le versement de ce capital devant être effectué sur le compte de la Banque de France de la Commune de Millas puis reversé à la caisse des écoles,

Relate que, pour cette raison, et selon les informations disponibles à ce moment-là, 16 000 euros avaient été inscrits au budget primitif 2025 en recettes (encaissement) et en dépenses de fonctionnement (versement),

Fait part qu'à la réception de la quittance de règlement, celle-ci indique un montant total de 26 521,20 euros, cette prévision budgétaire doit être révisée et augmentée de 10 521 € 20,

Fait part que la récente loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales rend obligatoire la participation des communes aux frais de scolarité dans la mesure où il n'y a pas d'école dispensant un enseignement de langue régionale et qu'il a donc lieu de prévoir des crédits au compte 6558 afin de payer 2 factures obligatoires réclamées par la Bressola (années 2023/2024 et 2024/2025) pour un montant chacune de 8 000 euros soit 16 000 euros ; les crédits étant ouverts au compte 6558 pour 16 000 euros,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative budgétaire n° 01 du budget principal de la commune comme annexée à la présente délibération, sur les points suivants :

➤ *Inscription de la somme de 10 521 € 20 en recettes (compte 756) et en dépense (compte 657361), permettant ainsi de porter à 26 251 € 20 le montant total du capital décès devant être encaissé par la Commune et reversé à la Caisse des Ecoles,*

➤ *Inscription de la somme 16 000 € en dépense (compte 6558) permettant ainsi de régler à la Bressola les années 2023-2024 et 2024-2025,*

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: MILLAS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21660108800018

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PRADES

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE MILLAS (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	Sans Objet
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	Sans Objet
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	Sans Objet
D1 - Balance générale - Dépenses	5
D2 - Balance générale - Recettes	7

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	9
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	Sans Objet
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	Sans Objet
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	Sans Objet
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	13
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	16
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	21

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	24
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	25
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N06855
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

29

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N06-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	26 521,20	0,00	26 521,20
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	26 521,20	0,00	26 521,20

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 521,20
---	-----------

000-210001000-20250610-2025-06-10-N06-BF
 Date de télétransmission : 04/07/2025
 Date de réception préfecture : 04/07/2025

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N06-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	10 521,20	0,00	10 521,20
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00		0,00
79 Transferts de charges			0,00
Recettes de fonctionnement – Total	10 521,20	0,00	10 521,20

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N06-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			10 521,20

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N06-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			A

DEPENSES								
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 406 486,14	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	251 198,80	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	30 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 387 218,74	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	161 200,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 829 917,54	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	540 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	540 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	16 068,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 386 486,14	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)			0,00
--	--	--	------

Total des dépenses d'investissement			0,00
-------------------------------------	--	--	------

Accusé de réception en préfecture
00821890085
00821890085
Date de réception : 06/05/2025
Date de réception : 06/05/2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 651 666,85	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	273 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	273 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N06-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	16 068,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 449 068,60	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	202 598,25		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		202 598,25		0,00	0,00	0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
Affectation au compte 1068 (9)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE					B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 104 798,25	0,00	0,00	26 521,20	26 521,20	0,00	26 521,20	26 521,20
011	Charges à caractère général (4)	1 230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 970 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	550 200,00	0,00	0,00	26 521,20	26 521,20	0,00	26 521,20	26 521,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	TOTAL des dépenses de gestion des services	3 755 200,00	0,00	0,00	26 521,20	26 521,20	0,00	26 521,20	26 521,20
66	Charges financières	107 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	25 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	TOTAL des dépenses financières	147 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	TOTAL des dépenses réelles	3 902 200,00	0,00	0,00	26 521,20	26 521,20	0,00	26 521,20	26 521,20
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	202 598,25			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	TOTAL des dépenses d'ordre	202 598,25			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)					0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées					26 521,20
---	--	--	--	--	-----------

066-2-1666-1666-2025-06-10-1666-67
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 007 200,00	0,00	10 521,20	10 521,20	10 521,20
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	42 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	106 000,00	0,00	10 521,20	10 521,20	10 521,20
Total des recettes de gestion des services		3 987 200,00	0,00	10 521,20	10 521,20	10 521,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 987 200,00	0,00	10 521,20	10 521,20	10 521,20
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	20 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		20 000,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)		0,00
---------------------------------------	--	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées		10 521,20
---	--	-----------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 104 798,25	0,00	0,00	26 521,20	26 521,20	0,00	26 521,20	26 521,20
011	Charges à caractère général (5)	1 230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	386 535,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	9 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	26 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	10 790,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	65 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	13 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	18 225,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	36 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	85 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	22 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	18 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	87 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	26 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	dommage-construction Autres primes d'assurance	96 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-0610-N06-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	22 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	22 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	11 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	20 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	18 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	62 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	10 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	1 970 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	5 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	55 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-10-N06-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	24 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 055 550,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	27 450,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	216 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	22 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	13 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	171 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	347 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	14 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	550 200,00	0,00	0,00	26 521,20	26 521,20	0,00	26 521,20	26 521,20
65311	Indemnités de fonction	91 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	154 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	7 000,00	0,00		0,00	0,00			0,00

Accusé de réception en préfecture
068-2025-1088-20250610-20250610-N06-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65574	Contrib.au titre de la politique habitat	4 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6561	Organismes de regroupement	44 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657361	Subv. Fonct. CL de rattachement	16 000,00	0,00		10 521,20	10 521,20	0,00	10 521,20	10 521,20
65736212	Subv. régie admin. avec ps.morale	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	97 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 755 200,00	0,00	0,00	26 521,20	26 521,20	0,00	26 521,20	26 521,20
66	Charges financières	107 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	107 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	25 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	25 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		147 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 902 200,00	0,00	0,00	26 521,20	26 521,20	0,00	26 521,20	26 521,20
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	202 598,25			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	154 000,00			0,00	0,00			0,00

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-0610-N06-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	48 598,25			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		202 598,25			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 007 200,00	0,00	10 521,20	10 521,20	10 521,20
013	Atténuations de charges (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	42 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708422	Mise à dispo pers. régie avec ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMT0 pour com - 5000 hab.	77 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	2 344 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73148	Autre impôt taxe prod, conso énerg.indus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73176	Taxes funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	421 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	568 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-DM-2025-06-10-N06-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
741127	DNP des communes	171 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	106 000,00	0,00	10 521,20	10 521,20	10 521,20
752	Revenus des immeubles	106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	10 521,20	10 521,20	10 521,20
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		3 987 200,00	0,00	10 521,20	10 521,20	10 521,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 987 200,00	0,00	10 521,20	10 521,20	10 521,20
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	20 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées opte résultat	20 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		20 000,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

Procès de réception en préfecture
06-216601088-20250610-2025-06-10-N06-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--	--------------------------------	------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		IV
		A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		482 600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	20 700,00
615	Entretien et réparations	500,00
616	Primes d'assurances	122 900,00
621	Personnel extérieur au service	5 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	24 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 000,00
625	Déplacements et missions	2 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	500,00
628	Divers	1 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	24 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	6 000,00
653	Indemnités	103 100,00
655	Contributions obligatoires	4 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 700,00
661	Charges d'intérêts	107 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	15 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	25 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	5 000,00
RECETTES		3 276 521,20
731	Fiscalité locale	2 409 000,00
732	Fiscalité reversée	150 000,00
741	D.G.F.	592 000,00
748	Autres attributions et participations	9 000,00
752	Revenus des immeubles	106 000,00
756	Libéralités reçues	10 521,20

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publiques	Lycées privés		
DEPENSES										
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	301 995,00	183 701,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	42 945,00	75 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	600,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	4 000,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 000,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	800,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	173 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	72 200,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				26 521,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

25 Formation professionnelle														
Article / compte nature (1)	Libellé	251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Accusé de réception en préfecture 006-Z160U1085-20250610-2025-06-10-N06-BF												
		Date de 0000 admission 0,00/07/2025												0,00
		Date de réception préfecture 04/07/2025												0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle										258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNEPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 100,00	0,00	517 796,20
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 525,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	4 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	192 950,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 900,00	0,00	85 100,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	2 900,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
657	Charges interven ^o opt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 521,20
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/06/2025

Présenté par Le Maire (1),

A , le 10/06/2025

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire

A Millas, le 10/06/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N06-BF
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

07. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

La loi 2021-1109 du 24 Août 2021 « confortant le respect des principes de la République » a notamment introduit le contrat d'engagement républicain (fixé par décret 2021-1947 du 31.12.2021). Cet engagement apparaît sur la demande de subventions (cerfa 12156*06) ; la mention devant être apposée s'il n'y a pas recours au cerfa.

Pour rappel, si le montant de subvention attribuée est supérieur à 23 000 €, une convention doit être établie avec l'association bénéficiaire avant son versement.

Cécile Quintus : concernant la subvention aux parents d'élèves, est-ce que le Département peut intervenir comme cela avait été évoqué lors de la commission ? Cette association est vraiment en difficulté.

Guy Forasté : les 1 000 euros demandés par l'association est le montant que nous vous demandons de valider ce soir. Nous répondons à leur demande. Concernant la demande au Département, il laisse le Maire répondre à cette question.

Le Maire : sa position est identique à celle qu'il a eu en commission de pouvoir les aider en tant que conseiller départemental. Cependant, l'association n'a pas déposé le dossier de demande de subvention en temps et en heure, malgré les différentes relances effectuées auprès de l'association afin qu'elle dépose le dossier. La demande n'a donc pas pu aboutir. Si il n'y a pas de dossier, on ne peut se baser sur aucune référence donc nous ne pouvons pas décider d'un montant de subvention. Sur notre canton, il y a une enveloppe de 16 000 euros pour environ 300 associations.

Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :
Date de
télétransmission :
04.07.2025
Date de réception
préfecture 04.07.2025
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2025,

Précise que pour les subventions attribuées d'un montant supérieur à 23 000 €, une convention doit être établie avant son versement à l'association bénéficiaire,

VU la loi 2021-1109 du 24 Août 2021 « confortant le respect des principes de la République » ayant notamment introduit le contrat d'engagement républicain (fixé par décret 2021-1947 du 31.12.2021)

CONSIDERANT l'engagement des différentes associations au contrat d'engagement républicain,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2025, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

<i>Associations subventionnées</i>	<i>Montant total accordée en euros</i>
<i>USM Section Rugby</i>	<i>30 000,00 €</i>
<i>Millas boxe</i>	<i>2 000,00 €</i>
<i>Association des amis de la musique de Millas</i>	<i>12 000,00 €</i>
<i>Comité d'Animation Culturelle</i>	<i>23 000,00 €</i>
<i>Tennis de table de Millas</i>	<i>1 000,00 €</i>
<i>Association communale de chasse agréée (A.C.C.A.)</i>	<i>1 000,00 €</i>
<i>Ecole de judo - Judo club Millas</i>	<i>3 000,00 €</i>
<i>Jooging Santé Millas</i>	<i>2 000,00 €</i>
<i>La Millassoise</i>	<i>1 000,00 €</i>
<i>Espoir</i>	<i>4 000,00 €</i>
<i>Pétanque Club Millassois</i>	<i>2 500,00 €</i>
<i>L'Outil en main</i>	<i>200,00 €</i>
<i>Culture, Tourisme et Patrimoine</i>	<i>4 000,00 €</i>
<i>Parent d'élèves et des amis de l'école publique de Millas</i>	<i>1 000,00 €</i>
<i>Darts Monkey</i>	<i>200,00 €</i>
<i>Arobase66</i>	<i>1 000,00 €</i>
<i>Acti-séniors</i>	<i>200,00 €</i>
<i>Amicale des sapeurs pompiers</i>	<i>500,00 €</i>
<i>Club de loisirs du 3ème âge</i>	<i>1 000,00 €</i>
<i>Avenir ensemble</i>	<i>500,00 €</i>
<i>Association des parents d'élèves du collège Christian Bourquin de Millas</i>	<i>223,00 €</i>
<i>Millas Patchwork Couture</i>	<i>200,00 €</i>
<i>Gymnastique volontaire</i>	<i>300,00 €</i>
<i>Yoga</i>	<i>200,00 €</i>
<i>Ecole élémentaire</i>	<i>3 750,00 €</i>
<i>Ecole maternelle</i>	<i>2 250,00 €</i>

DIT que les crédits nécessaires aux paiements desdites subventions seront prévus au budget principal 2025 l'article 65748 de la commune,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

08. COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT. CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES POUR L'EVACUATION DE DECHETS ENTREPROSES SUR UN TERRAIN COMMUNAL.

Les services techniques de la commune ont entreposé sur la parcelle communale cadastrée BK 244, d'une superficie de 5 732 m², des déchets verts issus de la taille des espaces verts mais également de la récupération de dépôts sauvages.

Pour des raisons sanitaires et de risques d'incendie, il est nécessaire de procéder à la remise en état de cette parcelle et d'évacuer vers des centres agréés les différents déchets.

La Communauté de Communes Roussillon Conflent propose, dans le cadre de sa compétence, d'établir une convention de répartition des charges financières avec la Commune. Les frais engagés pour l'évacuation des déchets seront partagés, à raison de 50 %, par signataire, après avoir été présenté au Conseil Municipal.

Cécile Quintus demande où sont apportés les déchets verts ramassés aujourd'hui ?

Le Maire : Ils sont transportés à la déchetterie de Thuir.

Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :
Date de
télétransmission :
07.07.2025
Date de réception
préfecture 07.07.2025
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Fait part que les services techniques de la commune ont entreposé sur la parcelle communale cadastrée BK 244, d'une superficie de 5 732 m², des déchets verts issus de la taille des espaces verts mais également de la récupération de dépôts sauvages (pneus, gravats, ...),

Précise que, pour des raisons sanitaires et de risques d'incendie, il est nécessaire de procéder à la remise en état de cette parcelle et d'évacuer vers des centres agréés les différents déchets,

Informe que la Communauté de Communes Roussillon Conflent propose, dans le cadre de sa compétence, d'établir une convention de répartition des charges financières avec la Commune et de procéder, de manière conjointe, à l'évacuation des différents déchets,

Fait part que les frais engagés pour l'évacuation des déchets seront partagés, à raison de 50 %, par signataire, et feront l'objet d'un état financier contradictoire,

Présente la convention à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes Roussillon Conflent,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la remise en état de la parcelle communale BK 244 et d'évacuer vers des centres agréés les différents déchets (déchets verts, pneus, gravats, ...),

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet susdit de convention à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes Roussillon Conflent,

DIT qu'un projet de ladite convention est annexé à la présente délibération,

PRECISE que la Commune procédera au remboursement des frais engagés à hauteur de 50 %, après établissement d'un état financier contradictoire,

DIT que les crédits seront prévus au budget 2025,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération

09 IMPLANTATION DE CONTENEURS DE COLLECTE TLC. CONVENTION AVEC LE SYDETOM 66 ET LE RELAIS 81.

Les colonnes de collecte dédiées au Textile, Linge de maison, Chaussures (T.L.C.), permettent la lutte contre l'exclusivité par la création d'emplois durables et évitent également les dépôts sauvages ainsi que leur incinération. Dans le cadre de ses habilitations, l'association Le Relais 81, en lien avec le Sydetom 66, ont transmis au Maire une convention tripartite pour l'installation de trois colonnes. Le terme de la convention est fixé au 30 juin 2027. Elles seront situées à proximité des arènes, de la gendarmerie et de la promenade.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :
Date de
télétransmission :
04.07.2025
Date de réception
préfecture 04.07.2025
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Fait part que les colonnes de collecte dédiées au Textile, Linge de maison, Chaussures (T.L.C.), permettent la lutte contre l'exclusivité par la création d'emplois durables et évitent également les dépôts sauvages ainsi que leur incinération,

Informe, que dans le cadre de ses habilitations, l'association Le Relais 81, en lien avec le Sydetom 66, lui ont transmis une convention tripartite pour l'installation de trois colonnes qui seront situées à proximité des arènes, de la gendarmerie et de la promenade (allées Henri Barbusse),

Précise que le terme de la convention est fixé au 30 juin 2027,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet susdit de convention tripartite à intervenir entre l'association « Le Relais 81 », le Sydetom 66 et la Commune,

DIT qu'un projet de ladite convention est annexé à la présente délibération,

PRECISE que cette mise à disposition est effectuée à titre gracieux,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

10. EDUCATION NATIONALE. CONVENTION ENT-école. ANNEE SCOLAIRE 2025-2026.

De la maternelle à la fin de l'école élémentaire, l'ENT-école propose un environnement de confiance sécurisé par l'Éducation Nationale, utilisé par l'école élémentaire de Millas. À l'école et depuis la maison, les élèves et leurs enseignants se connectent à un ensemble de services adaptés aux apprentissages et à la scolarité offrant ainsi la possibilité aux parents de suivre le travail de leurs enfants. Des codes de connexion individuels sont attribués à chaque élève, enseignant et parent. L'ENT-école est accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. L'ENT-école se base sur la solution de la société BENEYLU. La convention actuelle arrive à échéance au 1^{er} septembre 2025. Il y a lieu conclure une nouvelle convention avec l'Education Nationale, pour l'année scolaire 2025-2026. Du fait du fort taux d'adhésion des communes, la participation financière annuelle est réduite à 40 € au lieu de 45 €.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :
Date de
télétransmission :
04.07.2025
Date de réception
préfecture 04.07.2025
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Informe que de la maternelle à la fin de l'école élémentaire, l'ENT-école propose un environnement de confiance sécurisé par l'Éducation Nationale, accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone

Précise que ce service est utilisé par l'école élémentaire de Millas permettant ainsi, autant au sein de l'établissement scolaire qu'à leur domicile, les élèves et leurs enseignants se connectent à un ensemble de services adaptés aux apprentissages et à la scolarité offrant ainsi la possibilité aux parents de suivre le travail de leurs enfants,

Précise que des codes de connexion individuels sont attribués à chaque élève, enseignant et parent.

CONSIDERANT que la nouvelle convention doit intervenir avec l'Education Nationale, pour l'année scolaire 2025-2026 et que le coût d'accès annuel pour la Collectivité est fixé à 40 €,

CONSIDERANT que le service ENT-école permet de développer l'usage du numérique à l'école et d'offrir la possibilité aux parents de suivre le travail de leurs enfants,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'inscription de l'école élémentaire de Millas à l'espace numérique ENT-école pour l'année scolaire 2025-2026,

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante,

PRECISE que la participation financière, pour l'année scolaire 2025-2026, est de 40 €,

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2025,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

11. ECOLE LA BRESSOLA. FRAIS DE SCOLARITE.

La Bressola est l'association des écoles et collèges de la Catalogne Nord d'enseignement de langue catalane. Elle est laïque, et sous contrat avec le ministère de l'éducation nationale depuis 1995. De ce fait, cela implique l'obligation pour les communes de verser à l'Etablissement scolaire un forfait au titre des dépenses de fonctionnement.

Pour la Bressola, la participation est fixée à 1 300 € pour un élève inscrit en maternelle et à 350 € pour un élève inscrit en élémentaire. Un état nominatif des élèves inscrits, dont les parents ont leur domicile sur la commune, est annexé à la demande de participation par l'établissement scolaire. A cet effet, une convention doit être signée entre la Bressola et la Commune pour acter les frais de scolarité.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :

Date de

télétransmission :

04.07.2025

Date de réception

préfecture 04.07.2025

Le Maire certifie sous
sa responsabilité le

Informe que La Bressola est l'association des écoles et collèges de la Catalogne Nord d'enseignement de langue catalane,

Précise qu'elle est laïque, et sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale depuis 1995 ce qui implique l'obligation pour les Communes de verser à l'Etablissement scolaire un forfait au titre des dépenses de fonctionnement,

caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Présente le coût des frais de participation au niveau de La Bressola, applicable à ce jour, à savoir :
1 300 € pour un élève inscrit en maternelle,
350 € pour un élève inscrit en élémentaire,

Présente la convention à signer entre la Bressola et la Commune permettant ainsi le règlement des frais de scolarité pour les enfants domiciliés sur la commune qui fréquente l'établissement scolaire,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention permettant ainsi le règlement des frais de scolarité pour les enfants domiciliés sur la commune qui fréquente l'établissement scolaire,

DIT que la convention entrera en vigueur au 1^{er} juin 2025 et sera renouvelée par tacite reconduction,

PRECISE qu'un état nominatif sera obligatoirement transmis à la Commune en annexe de la demande de participation financière,

PRECISE, qu'à ce jour, les frais de participation pour La Bressola sont les suivants :

1 300 € pour un élève inscrit en maternelle,
350 € pour un élève inscrit en élémentaire,

PREND ACTE que ces derniers sont susceptibles d'être réévalués par le Conseil d'Administration de La Bressola, et qu'une notification sera transmise aux services administratifs de la Commune,

DIT que les crédits seront prévus au budget 2025 et suivants,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

12. A.S.A. DES CANAUX DE MILLAS. MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENT.

Par délibération 2024-11-26-N17 du 26 novembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé à signer la convention, avec l'A.S.A. des Canaux de Millas, portant sur la mise à disposition du matériel et outillage lui appartenant. La convention actuelle se termine au 31 mai 2025.

Il apparaît nécessaire de renouveler la convention pour six mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 novembre 2025. Cela permettra une meilleure efficacité dans le cadre des missions dévolues à l'agent contractuel, à savoir l'entretien des canaux d'arrosage.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :
Date de
télétransmission :
04.07.2025
Date de réception
préfecture 04.07.2025
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Rappelle que, par délibération 2024-11-26-N17 du 26 novembre 2024 le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention portant sur la mise à disposition du matériel et outillage appartenant avec l'A.S.A. des Canaux de Millas,

Précise que la convention s'est terminée le 31 mai 2025,

Précise que cette convention permet une meilleure efficacité dans le cadre des missions dévolues à l'agent contractuel, à savoir l'entretien des canaux d'arrosage secondaires,

Propose de reconduire cette convention pour six mois supplémentaires,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition du matériel et d'équipement à la Commune, annexé à la présente délibération,*

***DIT** que la convention est conclue pour une durée de six mois, du 1er juin 2025 au 30 novembre 2025,*

***PRECISE** que la mise à disposition est consentie à titre gracieux,*

***HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

13. ASSOCIATION "INTEGRATION, INSERTION, LOGEMENT, EMPLOI". CONVENTION 2^{ème} SEMESTRE 2025.

La convention à intervenir avec le Chantier Ecole « Association, Insertion, Intégration, Logement, Emploi », pour le 1^{er} semestre 2025 arrive à échéance au 30 juin prochain.

Les travaux, effectués par le chantier école, portent sur :

- taille, élagage des arbres et des haies, le débroussaillage d'entretien, le nettoyage (enlèvement papiers et déchets) avec évacuation en décharge municipale,
- la tonte de l'ensemble des espaces verts,
- de petits travaux de maçonnerie et l'entretien des boiseries du parcours santé (enfant)
- désherbage manuel ou mécanique...

La nouvelle convention est présentée pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025. Le prix est fixé à 350 € par jour, à raison de deux jours d'intervention par semaine.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :
Date de
télétransmission :
04.07.2025
Date de réception
préfecture 04.07.2025
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Présente au Conseil Municipal la convention pour le second semestre 2025 à intervenir entre la Commune et l'Association "Intégration, Insertion, Logement, Emploi",

Précise que cette convention permet au chantier école de former des agents recrutés en contrats aidés,

Informe que la convention porte sur l'ensemble de la Commune :

- *Taille, élagage des arbres et des haies, le débroussaillage d'entretien, le nettoyage (enlèvement papiers et déchets) avec évacuation en décharge municipale,*
- *la tonte de l'ensemble des espaces verts,*
- *de petits travaux de maçonnerie et l'entretien des boiseries du parcours santé (enfant)*
- *Désherbage manuel ou mécanique...*

Précise que le prix de la journée de travail est fixé à 350 € par jour, à raison de deux jours par semaine y compris la mise à disposition du matériel et les déplacements,

Précise que la convention est conclue pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025,

Rappelle que ladite association, de par son activité, n'est pas assujettie à la T.V.A.,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet susdit de convention, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025, à intervenir entre la Commune et l'Association "Intégration, Insertion, Logement, Emploi", à raison de deux jours d'intervention par semaine,

DIT qu'un projet de ladite convention est annexé à la présente délibération,

DIT que les sommes nécessaires au paiement des prestations de l'Association "Intégration, Insertion, Logement, Emploi" seront prévues au budget de l'exercice 2025,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

14. ASSOCIATION "FORÇA REAL INSERTION". CONVENTION 2^{ème} SEMESTRE 2025.

La convention à intervenir avec le Chantier Ecole « Força Réal Insertion », pour le 1^{er} semestre 2025 arrive à échéance au 30 juin prochain.

Les travaux, effectués par le chantier école, portent sur :

➤ Débroussaillage d'entretien, taille et entretien des arbres, vérification des attaches et tuteurs des arbres nouvellement plantés, taille de nettoyage, taille de haies, nettoyage des zones végétalisées (enlèvement papiers et déchets), évacuation en décharge municipale, fauchage des surfaces enherbées, traitement chimique si nécessaire, rebouchage trous, petite maçonnerie, goudronnage.

La nouvelle convention est présentée pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025. Le prix est fixé à 350 € par jour, à raison d'un jour d'intervention par semaine.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :
Date de
télétransmission :
04.07.2025
Date de réception
préfecture 04.07.2025
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Présente au Conseil Municipal la convention pour le second semestre 2025 à intervenir entre la Commune et l'Association "Força Réal Insertion",

Précise que cette convention permet au chantier école de former des agents recrutés en contrats aidés,

*Informe que la convention porte sur l'ensemble de la Commune :
Débroussaillage d'entretien, taille et entretien des arbres, vérification des attaches et tuteurs des arbres nouvellement plantés, taille de nettoyage, taille de haies, nettoyage des zones végétalisées (enlèvement papiers et déchets), évacuation en décharge municipale, fauchage des surfaces enherbées, traitement chimique si nécessaire, rebouchage trous, petite maçonnerie, goudronnage,*

Précise que le prix de la journée de travail est fixé à 350 € par jour, à raison d'un jour d'intervention par semaine, y compris la mise à disposition du matériel et les déplacements,

Précise que la convention est conclue pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet susdit de convention, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025, à intervenir entre la Commune et l'Association "Força Réal Insertion", à raison d'un jour d'intervention par semaine,

DIT qu'un projet de ladite convention est annexé à la présente délibération,

DIT que les sommes nécessaires au paiement des prestations de l'Association "Força Réal Insertion" seront prévues au budget de l'exercice 2025,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

15. CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE. MISE A DISPOSITION D'UNE ARCHIVISTE.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale permet, dans le cadre du service d'accompagnement « Assistance à la gestion des archives » la mise à disposition d'une archiviste. Cette dernière accompagne les collectivités dans la gestion de leurs archives (tri, classement, préparation des éliminations, inventaire, ...). Le coût forfaitaire est fixé à 250 € par journée (7 heures) de présence de l'agent mis à disposition.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :
Date de
télétransmission :
04.07.2025
Date de réception
préfecture 04.07.2025
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Informe que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales.

Précise que la tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée,

Précise que ce service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Pyrénées Orientales est destiné à accompagner les collectivités territoriales affiliées dans la gestion de leurs archives en leur proposant les prestations suivantes :

- *Tri, classement, conditionnement des archives selon la réglementation,*
- *Préparation des éliminations et rédaction de bordereaux d'élimination,*
- *Organisation des locaux d'archivage,*
- *Elaboration d'un inventaire,*

Fait part que le Centre de Gestion des P.O. propose de mettre à disposition des collectivités qui en font la demande un archiviste qualifié pour accompagner ce travail de gestion,

Précise que le coût forfaitaire est fixé à 250 euros la journée (soit 7 heures),

Considérant la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des P.O. du 4 novembre 2022,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le recours au service « Archives » du Centre de Gestion,

APPROUVE le projet susdit de convention dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

AUTORISE la signature de la convention susdite,

DIT que les crédits seront prévus au budget,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

16. ENEDIS. CONVENTION DE SERVITUDES. PARCELLE BC 119. RAC-24-2DJUWHKDQF HYP – ALIM BT C5 COLL – MAIRIE DE MILLAS / MILAS.

Afin de pouvoir alimenter une caméra de vidéosurveillance, Enedis doit implanter un coffret électrique au droit de la parcelle communale cadastrée BC 119, au lieu-dit « El Falconer ». Cette parcelle est située rue de l'Ile.

De ce fait, une convention de servitude doit être signée entre la Commune et Enedis.

S'il le juge nécessaire, Enedis pourra, à sa charge, faire authentifier la convention par acte notarié.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :

Date de
télétransmission :
04.07.2025

Date de réception
préfecture 04.07.2025
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.

Informe que pour pouvoir alimenter une caméra de vidéosurveillance, Enedis doit implanter un coffret électrique au droit de la parcelle communale cadastrée BC 119, au lieu-dit « El Falconer », située rue de l'Ile,

Précise qu'une convention de servitude doit être signée entre la Commune et Enedis,

S'il le juge nécessaire, Enedis pourra, à sa charge, faire authentifier la convention par acte notarié.

Affiché le 07.07.2025 *Présente la convention de servitudes entre ENEDIS et la Commune,*

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de servitude référencée « RAC-24-2DJUWHKDQF HYP – ALIM BT C5 COLL – MAIRIE DE MILLAS / MILAS » entre ENEDIS et la Commune, portant sur la parcelle BC 119, au lieu-dit « El Falconer », située rue de l'Ile,

DIT qu'un projet de ladite convention de servitudes sera annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec ENEDIS ainsi que les documents s'y rattachant,

PRECISE que, sur demande d'ENEDIS, la présente convention de servitudes peut être authentifiée par acte notarié,

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique en l'étude notariale désignée par ENEDIS,

PRECISE que ENEDIS supportera les frais de formalités éventuels inhérents à cet acte,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

17. ENEDIS. CONVENTION DE DEUX SERVITUDES.

CS 06 : RAC-23-ISSQLAESPL TOP PAC CPI - Dep Nefiac PS I. TET Millas

A06 : RAC-23-ISSQLAESPL TOP PAC CPI – Dep NEFIAC PS.I.TET Millas

Dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique, des travaux vont être entrepris par Enedis pour renforcer la ligne électrique traversante du Boulés. Suivant les parties de chantier, la ligne électrique sera soit aérienne soit souterraine. Un poste électrique dénommé « Le Moulin - 66108P046 » sera construit.

De ce fait, des conventions doivent être signées entre Enedis et la Commune.

S'il le juge nécessaire, Enedis pourra, à sa charge, faire authentifier la convention par acte notarié.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :
Date de
télétransmission :
04.07.2025
Date de réception
préfecture 04.07.2025
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Informe que, dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique, des travaux vont être entrepris par Enedis pour renforcer la ligne électrique traversante du Boulés,

Précise que suivant les parties de chantier, la ligne électrique sera soit aérienne soit souterraine,

Fait part qu'un poste électrique dénommé « Le Moulin - 66108P046 » devra être construit,

Présente les conventions suivantes :

➤ *Convention de servitudes « Convention CS 06 - RAC-23-ISSQLAESPL TOP PAC CPI - Dep Nefiac PS I. TET Millas » pour le passage de câbles en souterrain sur les parcelles cadastrées AP 162, AP 28 au lieu-dit « La Ville » et AP 126, AP 127 et AP 129, au lieu-dit « Els Tournails »,*

➤ *Convention de servitudes « Convention A06 - RAC-23-ISSQLAESPL TOP PAC CPI – Dep NEFIAC PS.I.TET Millas » portant sur le passage de câble électriques en aérien sur la parcelle cadastrée AP 126, au lieu-dit « Els Tournails »,*

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les projets de conventions de servitudes entre ENEDIS et la Commune suivants :

➤ *Convention de servitudes « Convention CS 06 - RAC-23-ISSQLAESPL TOP PAC CPI - Dep Nefiac PS I. TET Millas » pour le passage de câbles en souterrain sur les parcelles cadastrées AP 162, AP 28 au lieu-dit « La Ville » et AP 126, AP 127 et AP 129, au lieu-dit « Els Tournails »,*

➤ *Convention de servitudes « Convention A06 - RAC-23-ISSQLAESPL TOP PAC CPI – Dep NEFIAC PS.I.TET Millas » portant sur le passage de câble électriques en aérien sur la parcelle cadastrée AP 126, au lieu-dit « Els Tournails »,*

DIT que les projets de deux conventions de servitudes seront annexés à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer les conventions avec ENEDIS ainsi que les documents s'y rattachant,

PRECISE que, sur demande d'ENEDIS, les conventions de servitudes CS06 et A06 pourront être authentifiées par actes notariés,

AUTORISE le Maire à signer les actes authentiques en l'étude notariale désignée par ENEDIS,

PRECISE que ENEDIS supportera les frais de formalités éventuels inhérents à ces actes,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

18. ENEDIS. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION.

Dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique, des travaux vont être entrepris par Enedis pour renforcer la ligne électrique traversante du Boulés. Suivant les parties de chantier, la ligne électrique sera soit aérienne soit souterraine. Un poste électrique dénommé « Le Moulin - 66108P046 » sera construit.

De ce fait, des conventions doivent être signées entre Enedis et la Commune.

S'il le juge nécessaire, Enedis pourra, à sa charge, faire authentifier la convention par acte notarié.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :
Date de
télétransmission :
04.07.2025
Date de réception
préfecture 04.07.2025
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Informe que, dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique, des travaux vont être entrepris par Enedis pour renforcer la ligne électrique traversante du Boulés,

Rappelle la délibération 2025-06-10-N17 du 10 juin 2025 portant sur la signature de deux conventions avec Enedis :

- *Convention de servitudes « Convention CS 06 » pour le passage de câbles en souterrain sur les parcelles cadastrées AP 162, AP 28 au lieu dit « La Ville » et AP 126, AP 127 et AP 129, au lieu dit « Els Tournails »,*
- *Convention de servitudes « Convention A06 » portant sur le passage de câble électriques en aérien sur la parcelle cadastrée AP 126, au lieu dit « Els Tournails »,*

Fait part qu'un poste électrique dénommé « POSTE PSSB « Le Moulin » - 66108P0046 » devra être construit sur la parcelle AP 126, au lieu-dit « Els Tournails »,

Précise que, pour Enedis, la superficie nécessaire à cette construction est de 25 m2,

Présente la convention de mise à disposition RAC-23-ISSQLAESPL TOP PAC CPI-Dep NEFIAC PS I.TET Millas,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition RAC-23-
ISSQLAESPL TOP PAC CPI-Dep NEFIAC PS I.TET Millas entre ENEDIS et la
Commune dans le cadre de la construction du poste électrique « POSTE PSSB
« Le Moulin » - 66108P0046 »,

PREND ACTE que la superficie mise à disposition représente 25 m2 faisant
partie de la parcelle cadastré AP 126, au lieu-dit « Els Tournails », de 1 553 m2,

DIT que le projet de convention sera annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec ENEDIS ainsi que les
documents s'y rattachant,

PRECISE que, sur demande d'ENEDIS, de convention de mise à disposition
RAC-23-ISSQLAESPL TOP PAC CPI-Dep NEFIAC PS I.TET Millas entre
ENEDIS et la Commune dans le cadre de la construction du poste électrique
« POSTE PSSB « Le Moulin » - 66108P0046 » pourra être authentifiée par actes
notariés,

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique en l'étude notariale désignée
par ENEDIS,

PRECISE que ENEDIS supportera les frais de formalités éventuels inhérents à
cet acte,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à
l'exécution de la présente délibération,

19. DON DE PARCELLES.

Le Maire informe qu'il a été saisi par Patrick SARDA, domicilié en Haute Garonne, qui souhaite faire
don de trois parcelles à la commune.

Il s'agit :

- d'une parcelle en indivision simple avec Catherine LALOUX-SARDA,
cadastrée AB 204, au lieu-dit « Camps Bernats », pour une superficie de 9 640 m2
- de deux parcelles portant la mention « Propriétaires de bien non défini »,
AB 192, au lieu-dit « Camps Bernats » pour une superficie de 2 857 m2,
AC 10, au lieu-dit « Camps Bernats » pour une superficie de 5 004 m2.

Les dispositions de l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit
que "Le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune", le Maire
n'ayant pas la possibilité, seul, de refuser ou d'accepter les dons et legs proposés.

En cas d'acceptation du don, une nouvelle délibération interviendra pour désigner le notaire chargé de la
rédaction des actes authentiques.

Le Maire donne son avis sur ce don de parcelles et précise que si le don est accepté par le conseil
municipal, tout l'entretien en incombera à la commune.

Claude Forcade : Là où sont situées les parcelles, ce n'est que de la garrigue, cela ne s'entretient pas.

Olivier Senyarich : Il y a tout de même une parcelle qui pourrait être assujettie à l'obligation légale de débroussaillage (O.L.D.) et difficilement accessible. Les autres parcelles peuvent être un jour assujetties à cette même obligation.

Le Maire rajoute qu'il y a aurait aussi la taxe foncière non bâti à payer.

Dominique Nogués : Avec l'entretien, le débroussaillage, les frais de notaire, les taxes foncières, tout mis bout à bout, cela ferait des frais à la commune. De plus, en terme d'urbanisme, aujourd'hui, ce sont des terres qui de toute façon ne peuvent pas être exploitées.

Approuvé avec 15 voix contre le don et 2 voix pour le don (Cécile Quintus, Claude Forcade).

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :

Date de

télétransmission :

04.07.2025

Date de réception

préfecture 04.07.2025

Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.

Affiché le 07.07.2025

Informe qu'il a été saisi par Patrick SARDA, domicilié en Haute Garonne, qui souhaite faire don de trois parcelles à la commune,

Précise qu'il s'agit :

- *d'une parcelle en indivision simple avec Catherine LALOUX-SARDA, cadastrée AB 204, au lieu-dit « Camps Bernats », pour une superficie de 9 640 m²*
- *de deux parcelles portant la mention « Propriétaires de bien non défini », AB 192, au lieu-dit « Camps Bernats » pour une superficie de 2 857 m², AC 10, au lieu-dit « Camps Bernats » pour une superficie de 5 004 m².*

Fait part que les dispositions de l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que "Le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune", le Maire n'ayant pas la possibilité, seul, de refuser ou d'accepter les dons et legs proposés,

Souhaite que le Conseil Municipal se positionne sur ce don,

Le Conseil Municipal,

OÙI le Maire,

Après en avoir délibéré, avec 15 voix contre le don et 2 voix pour le don (Cécile Quintus, Claude Forcade),

REFUSE le don des trois parcelles situées au lieu-dit « Camps Bernats » et cadastrée AB 204, AB 192 et AC 10 représentant une superficie totale de 17 501 m²,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

20. S.N.C.F. COMMUNE DE SAINT FELIU D'AMONT. SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU 24.

Par courriel du 8 avril dernier, la S.N.C.F. a saisi le Maire au sujet de la suppression du passage à niveau 24, situé sur le territoire de Saint Feliu d'Amont. Un itinéraire de contournement sera mis en place (plan en annexe).

L'avis du conseil municipal est sollicité avant l'ouverture du dossier d'enquête publique.

Olivier Senyarich fait part qu'une réunion avait déjà eu lieu avec les propriétaires concernés et précise que les propriétaires avaient été mis au courant du contournement.

Le Maire confirme la tenue de ladite réunion.

Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :

Date de

télétransmission :

04.07.2025

Date de réception

préfecture 04.07.2025

Le Maire certifie sous

sa responsabilité le

caractère exécutoire

du présent acte.

Affiché le 07.07.2025

Informe que, par courriel du 8 avril dernier, la S.N.C.F. l'a saisi au sujet de la suppression du passage à niveau 24, situé sur le territoire de Saint Feliu d'Amont,

Présente l'itinéraire de contournement qui serait mis en place,

Sollicite l'avis du conseil municipal avant l'ouverture du dossier d'enquête publique diligentée par les services de la S.N.C.F.,

CONSIDERANT le plan de déviation fourni par les services de la S.N.C.F. et joint en annexe,

Le Conseil Municipal,

OÙI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la suppression du passage à niveau 24 situé sur le territoire de la commune de St Feliu d'Amont,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

21. E.P.H.A.D. « FORÇA REAL ». TRANSFERT D'ACTIF.

Par délibération du 17 juin 2024, le Conseil municipal a pris acte de la présentation du projet de l'acte authentique de vente entre la Commune et l'Etablissement Public Hospitalier Autonome « Força Réal » de l'E.H.P.A.D.. L'acte authentique a été signé le 14 mars dernier en l'Etude de Maître Bertrand-Gouvernaire, située à Millas.

Le bâtiment de l'E.H.P.A.D. a été construit par le C.C.A.S. de Millas sur un terrain appartenant à la Commune et il figure par conséquent à l'actif (inventaire des biens) du C.C.A.S. de Millas. Afin que les fonds financiers de la vente soient versés à la Commune, et après avoir pris l'attache des Services des Finances Publiques, il est nécessaire de mettre à jour, de manière concordante, l'état de l'actif de la Commune et du C.C.A.S.. Ce transfert n'impacte que les écritures comptables ; aucun acte notarié n'interviendra dans cette procédure de transferts. Etat financier de la D.G.F.I.P. joint.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception
en préfecture :
Date de
télétransmission :
04.07.2025
Date de réception
préfecture 04.07.2025
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 07.07.2025

Rappelle que, par délibération du 17 juin 2024, le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du projet de l'acte authentique de vente entre la Commune et l'Etablissement Public Hospitalier Autonome « Força Réal » de l'E.H.P.A.D.,

Informe que la signature de l'acte authentique est intervenu le 14 mars dernier en l'Etude de Maître Bertrand-Gouvernaire, située à Millas,

Rappelle que le bâtiment de l'E.H.P.A.D. a été construit par le C.C.A.S. de Millas sur un terrain appartenant à la commune et qu'il figure par conséquent à l'actif du C.C.A.S. de Millas,

Précise qu'après avoir pris l'attache des Services des Finances Publiques, il est nécessaire de mettre à jour, de manière concordante, l'état de l'actif de la Commune et du C.C.A.S.,

Précise que, pour que les fonds financiers de la vente soient versés à la Commune, il y a lieu de rattacher l'E.H.P.A.D. à l'inventaire des immeubles communaux,

Précise que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. se réunira prochainement afin d'en débattre,

Stipule que ce transfert n'impacte que les écritures comptables ; aucun acte notarié n'intervenant dans cette procédure de transferts,

CONSIDERANT *que l'acte notarié est intervenu le 14 mars dernier en l'Etude de Maître Bertrand-Gouvernaire, située à Millas,*

CONSIDERANT *que, pour procéder aux écritures comptables de régularisation liées à cette vente, la D.D.F.I.P. sollicite l'autorisation de l'Assemblée délibérante de procéder au transfert des biens concernés par cette vente du C.C.A.S. vers la Commune,*

Le Conseil Municipal,

OÛI le Maire,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE, *qu'au niveau des écritures comptables, l'E.H.P.A.D. soit transféré à la Commune,*

AUTORISE *la mise à jour de l'état de l'actif financier de la commune de Millas,*

PREND ACTE *que les biens et les montants à considérer sont annexés à la présente délibération,*

HABILITE *le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

QUESTIONS DIVERSES

Pour la Régie des Eaux, Olivier Senyarich fait part que les impayés représente environ 300 dossiers, avec 50% de recouvrement actés, avec l'aide du personnel mis à disposition par le Trésor Public.

La séance est levée à 21 h.

La Secrétaire de Séance,
CABRÉRA Christine

Le Maire,
GARSAU Jacques